

RCS : LIMOGES  
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00402  
Numéro SIREN : 433 250 834  
Nom ou dénomination : DEKRA Industrial

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2020 sous le numéro de dépôt 2585

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DEKRA INDUSTRIAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 0019 19 RUE STUART MILL 87000 LIMOGES		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 4 3 3 2 5 0 8 3 4 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, N-1						
		31122019 31122018						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 935 067	4 220 487	2 714 579	1 639 900
		Fonds commercial (1)	AH	AI	14 726 038	2 742 654	11 983 384	11 983 384
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	393 962		393 962	1 423 687
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	22 553 311	17 554 104	4 999 207	5 211 597
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 270 460	3 360 631	2 909 829	2 669 583
		Immobilisations en cours	AV	AW	9 391		9 391	399 463
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	72 033	72 033		
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	245 068	139 490	105 577	86 277
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>51 205 333</b>	<b>28 089 402</b>	<b>23 115 931</b>	<b>23 413 894</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ	3 533 383	868 322	2 665 061	2 475 304
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	82 200 504	3 707 242	78 493 261	77 027 940
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 991 086	87 794	17 903 291	29 015 875
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valuers mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	196 202		196 202	617 085	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	266 225		266 225	415 517	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>104 187 402</b>	<b>4 663 359</b>	<b>99 524 042</b>	<b>109 551 723</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>155 392 735</b>	<b>32 752 761</b>	<b>122 639 973</b>	<b>132 965 617</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

50

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS DEKRA INDUSTRIAL</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 060 000 ..)	DA	10 060 000	10 060 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 426 992	10 426 992
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 060 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	4 663 966	1 204 007
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	5 392 914	4 519 958
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>31 603 872</b>	<b>26 210 958</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>DO</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	13 282 473	16 624 213
	Provisions pour charges	DQ	807 441	880 224
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>	<b>14 089 915</b>	<b>17 504 438</b>
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	88 806	136 049
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 031 362	1 794 299
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 040 665	11 757 195
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 724 550	42 622 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	244 722	345 782
	Autres dettes	EA	13 727 488	26 711 125
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB	6 088 590	5 883 733
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>EC</b>	<b>76 946 185</b>	<b>89 250 220</b>
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	<b>ED</b>		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>122 639 973</b>	<b>132 965 617</b>
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	74 914 822	87 455 920	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	88 806	136 049	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS DEKRA INDUSTRIAL						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	38 285	FB	FC	38 285		
	Production vendue { biens * services *	FD	13 123	FE	FF	13 123	15 482	
		FG	254 241 909	FH	3 183 764	FI	257 425 673	247 711 768
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	254 293 317	FK	3 183 764	FL	257 477 082	247 727 250
	Production stockée*				FM	255 141	438 556	
	Production immobilisée*				FN	474 033	678 065	
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	15 431 294	13 621 824	
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 822	14 016	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	273 642 374	262 479 712
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	8 180		
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	83 081	57 950	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	85 690 433	78 385 836	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 094 062	6 494 735	
	Salaires et traitements*				FY	112 785 976	108 975 844	
	Charges sociales (10)				FZ	44 631 699	49 965 056	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	3 689 593	3 523 893
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	4 559 654	4 087 175
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 305 827	9 446 883
	Autres charges (12)				GE	2 036 542	2 530 453	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	265 885 052	263 467 829	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	7 757 321	( 988 116)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	28 365	47 921	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	908	1 557	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	29 273	49 479	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	147 988	210 521	
	Différences négatives de change				GS	3 515	3 023	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	151 503	213 544	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	( 122 230)	( 164 065)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	7 635 091	( 1 152 182)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS DEKRA INDUSTRIAL			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	530 111	1 182 332	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	34 343		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	564 455	1 182 332	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	660 945	( 20 365)	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	99 091	92 270	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	760 036	71 905	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	( 195 581)	1 110 426	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	436 000		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	1 610 595	( 4 561 714)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	274 236 102	263 711 523	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	268 843 188	259 191 564	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	5 392 914	4 519 958	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9) Dont transferts de charges		AI			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A6			
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7			
		obligatoires	A9			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES CLIENTS			173 606	3 975		
AMENDES VEHICULES			49 217			
TVA ETRANGERES PERDUES			376 000			
FOURNISSEURS NON SOLDES ET REGULARISATIONS			28 321	11 284		
CREANCES ARMORTIES ET DIVERS CLIENTS			33 799	512 409		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

DEKRA INDUSTRIAL SAS

Edition du 19/06/2020

## Règles et méthodes comptables

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 122 639 973 Euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un profit de 5 392 914 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/06/2020 par la société.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentés conformément au règlement ANC N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 modifiant le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation,  
 Indépendance des exercices,  
 Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,  
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

La continuité d'exploitation est assurée par le soutien de la mère

#### Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu sur l'exercice.

#### Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu sur l'exercice.

**DEKRA INDUSTRIAL SAS**

Edition du 19/06/2020

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique. Le coût historique correspond au coût réel d'achat augmenté des frais accessoires tels que les frais de transport, les droits de douane, ainsi que les frais d'installation et de montage.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport.

Elles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition de pertes de valeur et, au minimum, une fois par an pour les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité ne peut être déterminée. Une dépréciation est constatée le cas échéant lorsque la valeur d'utilité devient inférieure au prix d'achat.

**Amortissements**

Les durées d'amortissement sont calculées selon le mode linéaire et basées sur la durée d'utilisation réelle du bien.

	Durée
205000 - Concession Brevets	3 ans - Linéaire
206000 - Droit au bail	-
207000 - Fonds commercial	-
215410 - Matériel de contrôle	8 ans - Linéaire
215430 - Matériel et outillage	8 ans - Linéaire
218200 - Matériel de transport	5 ans - Linéaire
218300 - Matériel de bureau	10 ans - Linéaire
218400 - Mobilier de bureau	10 ans - Linéaire
218500 - Matériel informatique	5 ans - Linéaire

**Fonds de commerce :**

Les fonds de commerce inscrits à l'actif du bilan ne sont pas amortis car ils ont une durée de vie indéfinie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition de pertes de valeur et, au minimum, une fois par an. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds de commerce est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur d'usage / d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue des actifs. Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans avec une croissance continue des EBIT de +0.5% par an en norme IFRS. Pour ce test, les immobilisations ont été regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Aucune dépréciation n'a été constatée suite aux tests de dépréciation effectués au 31/12/2019.

Le détail du poste fonds commercial est présenté en page 42.

50

**DEKRA INDUSTRIAL SAS**

Edition du 19/06/2020

**Participations, autres titres immobilisés, autres immobilisations financières, valeurs mobilières de placement**

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à l'actif net, à la notion d'utilité pour l'entreprise, les perspectives de rentabilité future. NEANT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. NEANT

**Recherche et développement**

Les logiciels ou projets créés par l'entreprise sont comptabilisés en immobilisation incorporelles à partir de la date à laquelle ils remplissent un certain nombre de conditions liées à la probabilité de succès du projet et à son utilité en interne.

Les coûts activables sont ceux engagés au cours de la période de production c'est-à-dire de la conception détaillée de l'application jusqu'à ce que la documentation destinée à une utilisation interne et externe soit réalisée.

Le coût de production des logiciels comprend les coûts directs engagés ainsi qu'une quote-part de frais généraux de production et, dans certains cas, des frais administratifs.

Chaque logiciel ou projet est individualisé. Chaque phase du projet est suivie et ses chances de réussite évaluées. Un suivi des coûts est réalisé projet par projet.

Sur l'année 2019, 10 projets ont été activés pour un montant global de 423 715 euros.

**Stocks et en-cours**

Sont considérées comme des en-cours toutes les heures passées sur des missions non terminées, soit chez le client, soit du point de vue administratif.

Ces heures sont valorisées en fonction du niveau d'en-cours dans lequel elles se situent :

- L'en-cours "Intervenants" : le travail n'est pas terminé chez le client, les heures sont alors valorisées au coût direct de production.

- L'en-cours "administratif" : le travail est terminé chez le client mais le rapport n'est pas encore achevé, les heures sont alors valorisées au coût direct agence.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur évaluation excède la valeur probable de réalisation.

**DEKRA INDUSTRIAL SAS**

Edition du 19/06/2020

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée quand le recouvrement de la créance est incertain.

La provision client antérieurement constituée sur la base d'une estimation collective du risque, est, à compter de l'exercice 2011, déterminée sur la base d'une estimation individuelle du risque probable de non recouvrement.

Afin d'estimer au plus juste cette provision, chaque client est qualifié d'un code risque estimé selon une analyse de la base client en liaison avec ELLISPHERE. La provision ainsi constituée prend en compte la classification risque du client, les litiges connus, l'antériorité des factures.

Cette provision est considérée comme fiscalement déductible.

Pour les clients douteux, elle est déterminée sur la base d'une estimation individuelle par créance du risque probable de non recouvrement. Ce risque est estimé à 95 % du montant hors taxes de la créance.

**Contrats long terme**

Pour valoriser son activité de contrôle construction la société applique la méthode de l'avancement des travaux.

Les factures à établir correspondent à la valorisation affaire par affaire des heures passées et non encore facturées.

Les produits facturés d'avance correspondent aux heures facturées par affaire et non encore passées. Elles sont valorisées au prix unitaire de vente prévisionnel de l'affaire.

**Provisions pour risques et charges**

En application du principe de prudence :

- les litiges salariés en cours sont provisionnés à hauteur du risque estimé. Le montant des reprises non utilisées s'élève à 129 024 euros.

- la société souscrit des polices d'assurance au titre des risques relatifs à la mise en cause de la responsabilité de la société, soit dans le cadre de la responsabilité civile professionnelle, soit dans le cadre de la responsabilité décennale. Le montant des reprises de provisions non utilisées s'élève à 547 958 euros.

Une provision est constituée à hauteur du risque non assuré (correspondant principalement aux franchises d'assurance) sur la base de la moyenne des coûts historiques constatés. Cette

50

**DEKRA INDUSTRIAL SAS**

Edition du 19/06/2020

provision pour sinistres est destinée à faire face aux probables sorties futures de trésorerie sur les sinistres déclarés ou à venir.

- une provision pour perte à terminaison est constatée par affaire si :

- 1 - il reste des heures à produire à la clôture de l'exercice,
- 2 - le prix de vente prévisionnel de l'affaire est inférieur au coût de revient moyen budget N+1 de l'agence.

Le coût de revient moyen budget N+1 de l'agence est formé de l'ensemble des coûts propres de l'agence (hors exceptionnels et financiers) majorés d'une quote-part des coûts de structure régionale et hors coûts généraux.

La provision est = (coût de revient moyen budget N+1 majoré - prix de vente prévisionnel de l'affaire) x nombre d'heures restant à passer sur l'affaire.

Cette provision n'est pas déductible fiscalement.

- une provision contrôle URSSAF : la société a en 2017, fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui a porté sur les exercices 2014 à 2016. La provision constituée dans les comptes couvre le risque estimé à la clôture à 1 593 000 euros.

**Indemnités de départ à la retraite**

La méthode retenue est prospective avec projection des droits et des salaires au terme. Les coûts étant répartis au prorata de l'ancienneté.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ volontaire à l'âge de : 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres
- Convention collective : Métallurgie
- Salaire de référence : période de janvier à octobre 2019 ramené à 12 mois avec prise en compte du 13<sup>ème</sup> mois si applicable
- Taux d'augmentation annuelle des salaires :

entre 16 et 30 ans	3.2 %
entre 30 et 50 ans	2.76 %
+ de 50 ans	1.69 %

- Taux d'actualisation : 0.60 %

**DEKRA INDUSTRIAL SAS**

Edition du 19/06/2020

- Taux de turnover retenu par tranche d'âge :

moins de 25 ans	7.00 %
de 25 à 34 ans	11.66 %
de 35 à 44 ans	7.17 %
de 45 à 54 ans	4.80 %
de 55 à 59 ans	1.41 %
60 ans et +	1.52 %

- Table de survie : INSEE 12/14

- Taux de charges sociales : 43 %

Le taux d'augmentation annuelle des salaires est calculé par tranche d'âge sur la moyenne des 3 derniers exercices.

Le taux de turnover retenu est calculé sur la moyenne des démissions par tranche d'âge des 3 derniers exercices.

Le taux de charges sociales est déterminé selon les taux constatés sur l'exercice.

La société bénéficie auprès d'Antarius, d'un contrat d'indemnités de fin de carrière. Les valeurs d'actifs détenues via ce fond viennent en diminution de l'engagement retraite.

Le montant des engagements nets à la clôture de l'exercice s'élèvent à 7 598 364 €.

Lors des opérations de fusions au cours des exercices précédents, des provisions de retraite ont été reprises dans les comptes sociaux. Ces provisions sont ajustées chaque année selon les départs. Le montant de la provision à la clôture s'élève à 807 441 €

**Compte courant**

Le compte courant de cash pooling est classé en autres dettes. Son montant au 31/12/2019 est de 9 315 270€.

La rémunération de ce compte courant est fixée à EONIA +1% comme l'EONIA est négatif, il a été retenu un taux de 1%

**Honoraires commissaires aux comptes**

Pour l'exercice, le montant total des honoraires de commissariat inscrits au compte de résultat s'élève à 104 099 € dont honoraires de conseil : 8 840 €

*Certifié Conforme, la Présidence -*

*D - I -*

**DEKRA INDUSTRIAL**  
SASU au capital de 25 060 000 €  
Siège social : 19 rue Stuart Mill  
PA Limoges Sud Orange  
87000 LIMOGES  
RCS Limoges 433 250 834

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**  
**EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la manière suivante :

Origine

- Résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice : 5 392 914,16 €
- Report à nouveau positif : 4 663 966,50 €
- = Total distribuable : 10 056 880,66 €

Affectation

Poursuite de la constitution du compte de Réserve Légale, d'un montant actuel de 1 060 000,00 €, par la dotation d'une somme complémentaire de 1 446 000,00 €, prélevée sur le Résultat bénéficiaire de l'exercice 2019, ce qui a pour effet d'augmenter ladite Réserve Légale à hauteur de 2 506 000,00 €, soit 10% du montant du capital social, d'une part, et de ramener le Résultat distribuable de l'exercice 2019 à hauteur de 3 946 914,16 €, d'autre part.

Affectation dudit solde disponible de 3 946 914,16 € au compte de Report à nouveau positif existant à ce jour, ce qui a pour effet d'augmenter ledit Report à nouveau à hauteur de 8 610 880,66 €.

Cette résolution est adoptée.



La Présidente de la Société  
Mme Sophie DOMINJON



Ernst & Young et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## DEKRA Industrial

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société DEKRA Industrial,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DEKRA Industrial relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 12 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Lemaigre Dubreuil', written over a faint circular stamp or watermark.

Christian Lemaigre Dubreuil